

À lire ...

Concours – Tirage de billets : Spectacle 15 novembre 2025

Informations municipales

Avis publics

Service de collecte de l'Est

La Guignolée

Marché de Noël de l'École Saint-Paul

Et bien d'autres...

Prochaines séances du conseil municipal :

2 décembre 2025

. 18 h 30 : Séance extraordinaire :

Adoption des prévisions budgétaires 2026 et du Plan triennal d'immobilisation

. 19 h : Séance ordinaire

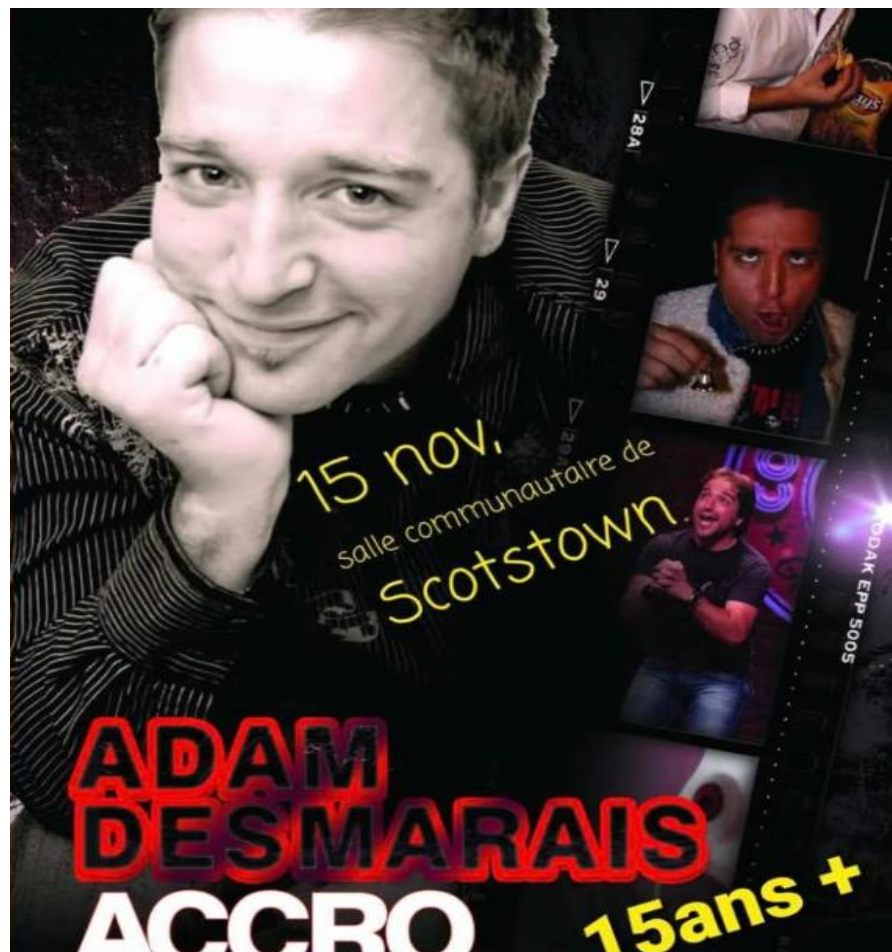
Pour contacter la Ville de Scotstown :
819-560-8433
ou par courriel :
ville@scotstown.ca

CONCOURS – Tirage de 2 paires de billets pour le spectacle du 15 novembre 2025

Remplissez le coupon et venir le porter dans la boîte à l'Hôtel de Ville

Tirage : vendredi 14 novembre à 9 h

Réservez uniquement aux citoyens de Scotstown



Nom: Prénom:

Courriel:

Numéro de téléphone:

Informations municipales

Mise à jour des données : registre municipal des chiens, piscine et spa

En préparation au traitement des comptes de taxes 2026, nous souhaitons vous rappeler qu'il est temps de mettre à jour votre dossier de médaille à chien pour tous les chiens dont vous avez la garde. Si vous avez adopté ou perdu un ou des chiens, veuillez nous aviser avant le 19 décembre 2025, pour que nous puissions ajuster votre compte de taxes 2026. La mise à jour doit être faite également si vous avez installé une piscine ou spa en 2026. Merci de votre collaboration.



Chien en liberté - Interdiction

IMPORTANT – Chiens en liberté

Au cours des derniers jours, la municipalité a reçu plusieurs plaintes concernant des chiens errants sur des terrains privés. Nous rappelons aux propriétaires que tout chien circulant librement hors de son terrain expose son propriétaire à un constat d'infraction. De plus, ces animaux pourraient être pris en charge par les services compétents. Nous comptons sur votre collaboration afin d'assurer la sécurité et le respect de tous dans notre communauté. Merci de votre compréhension.

Projet en vue : rénovation, construction, abattage d'arbres ou autres...

Pensez à vous procurer un permis

Afin d'éviter des frais supplémentaires et divers désagréments, nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'obtenir les permis nécessaires avant d'entreprendre tout projet de **rénovation** ou de **construction, etc.**

- ✓ En faisant votre demande de permis à l'avance, vous éviterez :
 - Des **amendes** ou pénalités
 - L'**interruption** ou l'**annulation** de vos travaux
 - L'obligation de **démolir** ou de **modifier** des constructions non conformes

Pour toute information ou pour déposer une demande, veuillez contacter le bureau municipal.

IMPORTANT - Le stationnement de nuit est interdit à partir du 15 novembre.

La Ville de Scotstown avise la population qu'à partir du 15 novembre, il sera strictement interdit de stationner un véhicule sur un chemin public de la ville comme le prévoit le règlement municipal 396-12, et ce, de minuit à 7 heures le matin. Avec l'arrivée de l'hiver, le stationnement est interdit sur toutes les voies et chemins publics, sauf indication contraire, afin de faciliter le déneigement et garantir la sécurité de tous.

Information importante : L'automobiliste qui stationne son véhicule dans son entrée privée, mais trop près de la rue, risque de le voir enfoui sous la neige laissée par le renvoi du chasse-neige; le véhicule pourrait alors être endommagé et, si tel était le cas, la Municipalité ne pourrait être tenue responsable des dommages.

Application du règlement par la Sûreté du Québec :

- Déplacer un véhicule 🚗
- Remorquer un véhicule aux frais du propriétaire 🚚

⚠️ **Pourquoi ce règlement ?**

Il permet aux camions de déneigement de passer, d'enlever la neige et d'épandre les abrasifs.

P **Stationnements municipaux (bibliothèque, hôtel de ville, parc, etc.) :**

- Le stationnement de longue durée et le remisage d'un véhicule sont interdits
- Tout véhicule ne respectant pas la signalisation peut être remorqué aux frais du propriétaire

🚚 **Sécurité et urgence** : Ne vous stationnez pas des deux côtés de la rue ou au même niveau, pour laisser le passage libre aux camions de déneigement et aux véhicules d'urgence (pompiers, ambulances).





AVIS PUBLICS AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

AVIS DE PUBLIC – AVIS DE MOTION

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2025, les projets de règlement et avis de motion sont donnés :

- . Avis de motion et dépôt de projets de Règlement 538-25 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2026;
- . Avis de motion et dépôt du projet de règlement 539-25 sur la rémunération des élus;
- . Avis de motion et dépôt de projet de règlement 540-25 sur le Code d'éthique et de déontologie des élues et des élus municipaux;

Les projets des règlements peuvent être consultés au bureau municipal. Les règlements seront adoptés lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Donné à Scotstown, ce 12 novembre 2025



Monique Polard, Directrice générale


AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, qu'une séance extraordinaire se tiendra **mardi, le 2 décembre 2025 à 18 h 30.**

Les délibérations ainsi que la période de questions lors de cette séance porteront uniquement sur les points suivants :

1. Ouverture et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires 2026
4. Programme triennal d'immobilisations 2026 – 2027 - 2028
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Donné à Scotstown, ce 12^e jour du mois de novembre 2025.



Monique Polard, Directrice générale

Service de collecte de l'Est

Municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton et la Ville de Scotstown

Respecter les bacs : un petit geste, un grand impact

Dans notre quotidien, les bacs de compost, de récupération et de déchets sont des outils essentiels pour assurer une gestion efficace et durable de nos matières résiduelles. Pourtant, un geste trop fréquent compromet leur bon fonctionnement : **le débordement des bacs**.

Pourquoi faut-il éviter de faire déborder son bac ?



1. Collecte compromise

Un bac dont le couvercle ne ferme pas complètement ou dont le contenu dépasse les rebords risque de ne pas être vidé. Les camions automatisés ne peuvent pas soulever un bac surchargé ou mal fermé en toute sécurité. Si le chauffeur parvient à le vider, le trop-plein risque de tomber au sol plutôt que dans le camion.



2. Propreté et salubrité

Les matières qui débordent attirent les animaux, causent des déversements sur la voie publique et nuisent à la propreté et de l'environnement. Elles peuvent également provoquer des odeurs désagréables, particulièrement en période estivale et automnale, où une rencontre avec une mouffette, surtout en compagnie de Pitou, est une expérience que l'on préfère éviter à tout prix.



3. Environnement et image de la municipalité

Les matières échappées du bac peuvent polluer le sol et donner une image négligée et malpropre de la municipalité.

Bonnes pratiques à adopter

- Respecter la capacité maximale du bac : le couvercle doit être fermé complètement.
- Compacter les matières volumineuses (ex. : défaire les boîtes de carton) sans les écraser pour ne pas nuire au vidage.

RAPPEL - Les pneus à la poubelle, c'est NON ! ❌

En cette saison de changement de pneus, il est important de se rappeler que les pneus ne doivent JAMAIS se retrouver dans les ordures, ni dans le bac de recyclage, ou même en bordure de rue pour les encombrants. EN AUCUN CAS, ils ne sont acceptés dans les collectes.

Il est également interdit de les brûler puisque le feu libère des polluants toxiques et des produits chimiques !

Pour disposer de vieux pneus, vous pouvez :

✓ les rapporter gratuitement chez votre garagiste, détaillant ou concessionnaire

ou

✓ les apporter à l'écocentre

😄 Si vous êtes du type créatif, l'Internet regorge aussi d'idées pour recycler un pneu : jardinière, décoration, balançoire, meuble... Ce ne sont pas les idées qui manquent.



On vous invite à être généreux.euses !

JE DONNE À LA GUIGNOLÉE DE SCOTSTOWN !

La guignolée 

La Guignolée, organisée par Les Chevaliers de Colomb 7455 (La Patrie) est une tradition annuelle québécoise ayant lieu fin novembre ou au début du mois de décembre. Le jour de la guignolée prend la forme d'une collecte d'argent pour venir en aide aux plus démunis, en préparant des «paniers de Noël».

À Scotstown, les guignoleux et guignoleuses passeront à votre porte, entre le 28 et le 30 novembre 2025, de 9h à 14h.

Pour les personnes ou familles dans le besoin, vous pouvez rejoindre Monsieur Jean-Louis Legendre au 819-657-4372 ou remplir le formulaire en vous rendant au Marché Désilets.

Si l'activité vous intéresse, nous recherchons quelques bénévoles pour le secteur Scotstown. Contactez Monsieur Jean-Louis Legendre au 819-657-4372.

La Guignolée, c'est une tradition de partage et d'amour. Merci de votre générosité!

** Autorisé par le conseil municipal de la Ville de Scotstown

École primaire St-Paul, Scotstown






🌲🌲 MARCHÉ DE NOËL 🌲🌲

🌲 Le Marché de Noël de l'école Saint-Paul revient cette année! 🌲

Samedi le 29 novembre de 11h à 15h!

67, rue de Ditton, Scotstown

Vous y trouverez notamment :

- Divers articles de couture, en tricots et même des peluches faites à la main! 
- Des vêtements, des tuques et des mitaines. 
- Des pâtisseries et des recettes en pot. 
- Des bijoux et des savons. 
- Des articles du temps des fêtes. 

L'école vendra encore, à la demande générale, de la barbe à papa et des décorations fabriquées par les enfants!



Nos artisans n'ont plus besoin de présentation : [Mac Millan's Baked Goods](#), [La bulle d'Érie](#), [Les cavalières](#), [Audrey crochète tout](#), Louise Bérard, Janet MacAulay et Caterina Maillé.

Vous souhaitez réserver une table?
Communiquez avec nous sans tarder.





Entretien de la cheminée et du poêle à bois : une responsabilité essentielle pour votre sécurité

L'utilisation d'un poêle à bois ou d'une cheminée contribue au confort et à l'ambiance de nombreuses résidences, particulièrement en saison froide. Toutefois, pour en profiter en toute sécurité, un entretien régulier et rigoureux est indispensable.



Un foyer mal entretenu présente des risques importants :

- Accumulation de crésote dans la cheminée, substance hautement inflammable pouvant provoquer un incendie.
- Obstruction des conduits par des débris, nids d'oiseaux ou résidus, nuisant à l'évacuation des fumées.
- Diminution de l'efficacité du chauffage, avec une combustion incomplète et une pollution accrue à l'intérieur de la résidence.
- Risque d'intoxication au monoxyde de carbone, gaz inodore et mortel.

Recommandations d'entretien :



- Faire ramoner la cheminée par un professionnel certifié au moins une fois par année, idéalement avant la saison de chauffage.
- Inspecter régulièrement le poêle, les joints, les vitres et les conduits pour déceler tout signe d'usure, de fissure ou d'encrassement.
- Utiliser uniquement du bois sec et bien entreposé afin de limiter la production de crésote.
- S'assurer de la présence et du bon fonctionnement de détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone, dans les pièces adjacentes.

Un geste pour votre sécurité et celle de votre entourage

L'entretien de votre poêle à bois et de votre cheminée n'est pas seulement une précaution personnelle : c'est aussi un acte de responsabilité citoyenne. Une installation sécuritaire contribue à réduire les risques d'incendie dans la communauté et à préserver la qualité de l'air ambiant.

La Ville invite tous les citoyens à prendre ces mesures au sérieux et à consulter un professionnel agréé. Pour toute question sur la réglementation locale ou les exigences en matière d'installation, n'hésitez pas à communiquer avec la sécurité incendie.



Route provinciale : 214

La route 214 est une route provinciale, donc c'est le ministère des Transports du Québec (MTQ) qui en a la responsabilité. La ville ne peut faire aucune intervention.

Faites le 511 pour signaler un incident, pour formuler une plainte ou pour toute autre question.

Vous pouvez aussi appeler au bureau de Cookshire-Eaton au 819-875-3348.

<https://www.quebec511.info/fr/default.aspx>



Le comité des loisirs Hampden & Scotstown a reçu un avis du PÈRE NOËL

C'est le temps d'inscrire vos enfants
sur la liste du Père Noël.
Les enfants doivent être présents lors
de la remise des cadeaux prévue
le 13 décembre 2025.
Informations à venir !

Inscription obligatoire avant le 1er décembre

Pour les enfants de Hampden et Scotstown
loisirs.hampdenscotstown@cantonhampden.ca

Votre adresse

Nom et prénom de l'enfant

Âge de l'enfant (0-12 ans)

Description des intérêts de vos enfants





VIActive tous les mardis à 13 h 30 au
2^e étage, centre communautaire de
Scotstown (101, chemin Victoria Ouest).

VIActive s'adresse à tous les intéressés.

Rejoignez-vous à nous

Au plaisir,
Sylvie Gagnon



Atelier tricot

2^e étage, centre
communautaire de Scotstown
(101, chemin Victoria Ouest)

27 novembre 2025

Heure : 13 h 30 à 15 h 30



Bibliothèque municipale

Mardi de 18 h à 20 h

Vendredi de 9 h 30 h à 11 h

Samedi de 10 h à 11 h 30



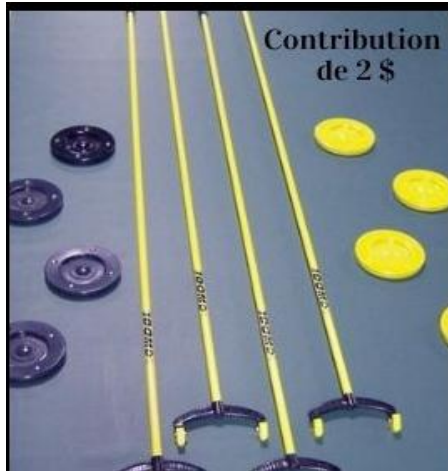
Bingo des Pompiers de Scotstown

**Endroit : Centre communautaire
101, chemin Victoria Ouest, Scotstown**

**Date : 20 novembre
à 19 h**



Le palet fait son grand retour cette année — ne manquez pas l'occasion de venir vous amuser.



Contribution
de 2 \$

Palet

Dès le 10 septembre !
18 h 30

À la salle communautaire
101, Chemin Victoria O, Scotstown

Pour information
Christiane Jutras :
christiane.jutras@gmail.com

**Bienvenue à
tous !**

Caroline Gilbert – Babillard Scotstown (Facebook)

Tu aimes décorer des roches...

Tu aimerais mettre de la magie dans le parc du marécage... viens te joindre à notre groupe Scotstown roche.

Écrit en commentaire et je te rajoute à notre groupe pour créer de la magie... ouvert à tous.

Même les enfants de tous âges.

Au plaisir de créer ensemble.

